

Parc Aquatechnique
7 rue de Berlin- 34200 SETE
Réception du public uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 67 74 07 34 - Fax : 04 67 74 01 21
E-Mail : gestion@geom7.fr
Web : www.geom7.fr

Note d'honoraires n° 202402-04816

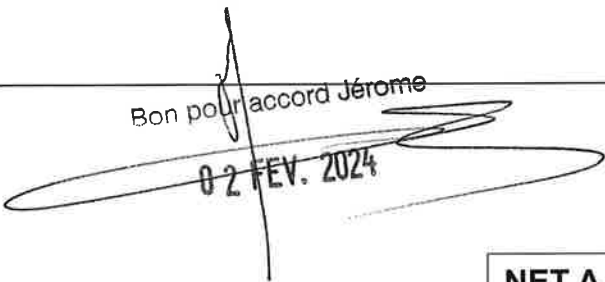
Sete, le 01 février 2024
Dossier n° 19-1205

SAS HECTARE

75 Zone Industrielle les Portes Domitienne
34740 VENDARGUES

A l'attention de Monsieur JATTEAU Sébastien

NOTE DEFINITIVE "LES OMBRELLES 1"
RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT
CHEMIN DES PARROS - CAMPAGNAN

Désignation de la prestation	Facturé
Selon contrat cadre HECTARE du 03/07/2020 : mission géomètre, de bureau d'études et de direction de travaux pour la création d'un lotissement de 13 lots « Les Ombrelles » commune de CAMPAGNAN	
ARTICLE 4 - PAIEMENTS DES SITUATIONS ET FACTURES	
C- DIRECTION DES TRAVAUX	
1) Paiement à l'avancement des travaux	960,00
70% facturés en NP3	
Paieement à 30 jours, à hauteur de 400 € HT, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, par tranches (tâches exécutées D1.1 à D1.3).	
Facturation pour 8 lots "Ombrelles 1" à 70% suivant l'avancée des travaux.	
2) Paiement à l'achèvement des travaux	800,00
Paieement à 30 jours, à hauteur de 100 € HT, à l'obtention du certificat de non contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité de la totalité des travaux par tranche, tel que prévu à l'article R462-1 du Code de l'Urbanisme (tâches exécutée D1.4).	
 Bon pour accord Jérôme 02 FEV. 2024	
Total H.T.	1 760,00 €
H.T.	1 760,00 €
T.V.A. 20.00 %	352,00 €
Montant T.T.C.	2 112,00 €
NET A PAYER 2 112,00 €	

Le règlement sera dû à la remise de la facture ou des documents.
Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement indiquée à l'alinéa ci dessus. Le taux de ces pénalités est de 20% par an.
Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes.
Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION – RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES
Pour tout litige afférent à l'exécution de nos prestations, le client étant un « consommateur » au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à www.anm-conso.com, soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso, 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris.

Levés et plans : Topographiques et d'arpentage, d'intérieur et de façades, bathymétriques, Urbanisme :
Conseils en divisions foncières, certificats d'urbanisme, dossiers de lotissements, Délimitations de biens,
fonciers : Bornages amiables, divisions parcellaires, localisation de servitudes, Implantations de : Limites à
incidences foncières, bâtiments, ouvrages d'art,
Copropriétés : Plan des lots, numérisation des différentes superficies, calcul des tantièmes,
Systèmes d'informations Géographiques : S.I.G., plans numériques, numérisation de plans anciens,
Ingénierie en infrastructure Voiries Réseaux Divers : Conception, chiffrages, suivi des chantiers.
Archives des cabinets : J.M. Pontic, P. Gougis, H. Morvan, J-P Guieysse

GEOM7

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 60 000 € Inscrite à l'Ordre des
Géomètres-Experts sous le numéro 98701 / A.P.E : 7112A Code S.I.R.E.T. : 414 767 517 00025
RCS Montpellier 414 767 517
N° de TVA Intracommunautaire : FR46414767517
Crédit Agricole de Frontignan : FR76 1350 6100 0062 3580 7300 061
Code SWIFT : AGRIFRPP835